



**DOUANE**

**FLASH INFO**

# **SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ON NE VEUT PAS DU RATTACHEMENT !**

LE CSA RÉSEAU RÉUNI CE JOUR, 25 JUIN 2025, AVAIT INSCRIT À SON ORDRE DU JOUR L'ÉTUDE DU RATTACHEMENT DU SERVICE DOUANIER DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON À LA DI ANTILLES GUYANE.

Les douanières et les douaniers de l'archipel se sont massivement mobilisés contre ce projet, en adressant deux courriers clairs à leur chef de service.

Leur message est sans équivoque : ce projet de rattachement est rejeté.

**La CFDT Douane est intervenue en séance pour rappeler au Directeur Général ses obligations en vertu du Code général de la Fonction publique, qui n'ont manifestement pas été respectées.**

L'article R254-74 du CGFP impose en effet à l'employeur public d'informer les agents, par tout moyen, des propositions faites par les CSA.

**Pour la CFDT, ce manquement à la transparence constitue un motif suffisant à lui seul pour exiger le retrait du point.**

Mais au-delà de cette entorse aux règles administratives, ce sont les méthodes de gestion locale qui alimentent une profonde crise de confiance.

Et cette responsabilité incombe directement au chef de service.

Sous sa houlette, les règles RH imposées sont vécues comme une véritable maltraitance administrative : baisse généralisée et unilatérale des heures d'avance, alors même qu'aucun abus n'est constaté, organisation des services insoutenable, atteinte à la vie personnelle, à la santé des agents.

Avec ce transfert imposé, **de lourdes inquiétudes sur l'avenir se posent** : quid des recrutements locaux ? du retour des stagiaires dans l'archipel ? de la pérennité de la recette ? etc.

La seule structure administrative douanière qui a toujours soutenu efficacement les collègues de Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est la DI Île-de-France. Elle a su, jusqu'à présent, leur garantir les moyens nécessaires pour assurer leurs missions dans des conditions décentes.

**D'autres solutions existent** : une instance administrative propre au territoire, respectueuse de son identité et de ses spécificités, est non seulement possible, mais souhaitable.

**En séance, le Directeur Général a pris la seule décision qui s'imposait : retirer le point de l'ordre du jour.**

**Mais restons lucides : rien n'est encore gagné.**

C'est maintenant à nous toutes et tous de rester mobilisés pour imposer une solution construite avec et pour les agents.

**LA CFDT DOUANE POURSUIVRA CE COMBAT AUX CÔTÉS DE TOUTES LES DOUANIÈRES ET DE TOUS LES DOUANIERS DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.**

